

PREFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Eau et Environnement
Unité Gestion de l'Eau

Compte-rendu de la Conférence Départementale de l'Eau Qualité Préfecture de Niort, le 4 octobre 2016

1) Introduction.

Le préfet ouvre la conférence départementale de l'eau.

2) Amélioration de la qualité.

2-1) Bilan qualité des eaux brutes.

M. RIMBAUD de l'Agence Régionale de Santé présente l'évolution des taux de nitrates sur plusieurs captages :

- le captage de la sèvre Niortaise amont.
 Les trois dernières années montrent une tendance à la baisse des nitrates.
- Un captage des Lutineaux (F3). La tendance de ce captage est à la hausse depuis une quinzaine d'année et atteint 85 mg/l.
- Un captage du Centre-Ouest (F14). Ce captage fait apparaître des variations saisonnières importantes.
- Le barrage du Cébron. Les variations saisonnières sont importantes, cependant le taux de nitrate est faible.

Conclusion : la situation ne va pas en s'améliorant. On note une stabilisation sur 40 % des captages et une dégradation sur les autres.

Échanges:

M. AUDE, Chambre d'Agriculture 79, signale l'absence de date sur les graphiques présentant l'évolution des taux de nitrates des différents captages. Il fait remarquer une nette amélioration depuis 5 ans du taux de nitrates sur le captage du Cébron.

M. RIMBAUD, Agence Régionale de Santé, répond que cette évolution serait due à une

pluviométrie plus élevée entre 2010 et 2014 et donc une dilution plus importante des nitrates. Il précise qu'il faut également considérer le flux de nitrates et pas seulement le taux.

M. TROUVAT, Chambre d'Agriculture 79, s'interroge sur l'utilité de maintenir le Cébron en zone vulnérable à la pollution par les nitrates.

M. JACOBSOONE, Directeur départementale des territoires, précise que le sujet des nitrates sera évoqué plus tard au cours de la conférence.

2-2) Programme Re Sources: contrat du Syndicat des Eaux du Vivier.

M. LAMBERT, Directeur du Syndicat d'Eau du Vivier, et M. BILLY, animateur agricole, présentent le processus d'élaboration du nouveau contrat Re_Sources.

- Les enjeux de l'eau du SEV.
- Bilan du 1^{er} programme.
- Nouveaux outils.
- 2° programme d'actions.
- Scénario Co-Click'Eau.

Échanges:

M. TROUVAT, Chambre d'Agriculture 79, signale que cet outil répondra au SDAGE.

2-3) Principe de mise en place d'une Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE) : AAC des Lutineaux.

M. CORNUAULT, de la Direction Départementale des Territoires, présente la mise en place d'une ZSCE et justifie le choix des captages des Lutineaux (captages les plus impactés dans le département – ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable) en rappelant que la limite réglementaire de potabilisation des eaux brutes est fixée à 100mg/l.

Échanges:

M. CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture 79, demande dans quel état se trouvent les autres captages de ce territoire.

M. RIMBAUD, Agence Régionale de Santé, répond que les autres captages proches sont largement contaminés par les nitrates.

M. CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture 79, demande l'interconnexion entre le captage de Seneuil et des Lutineaux. Il signale que la distance est courte (1km).

M. GAUFFRETEAU, Président du SEVT, informe qu'une étude sera lancée fin 2016.

M. AIRAUDO, Directeur du SEVT, pense que certains captages vont atteindre les 100 mg/l pendant l'hiver, dès que la pluviométrie sera importante.

M. GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres précise que chacun devra faire face à ses responsabilités si l'on doit un jour cesser d'utiliser cette ressource. Il signale qu'il ne prendra pas de risque pour la

consommation humaine.

- M. AIRAUDO, Directeur du SEVT, espère que la démarche ZSCE va mobiliser beaucoup plus que les programmes précédents ou en cours (contrat de nappe puis re-sources).
- M. GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres, n'exclue pas que l'on s'adresse en priorité aux quelques exploitations qui ne jouent pas le jeu. Il précise qu'il faut aller très vite et qu'il faut convaincre les exploitants réticents.
- M. TROUVAT, Chambre d'Agriculture 79, avance qu'il faut trouver des solutions, comprendre comment ça marche, pour mobiliser ensuite.
- M. GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres, estime qu'il faut mobiliser tous les outils en même temps en précisant qu'il faudra rencontrer les exploitants et plusieurs fois s'il le faut. Il s'engage à le faire en personne, si cela est nécessaire.
- M. JACOBSOONE, Directeur départementale des territoires, indique qu'il faudra travailler avec l'ensemble des partenaires sur le programme d'actions.
- M. GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres, informe qu'il prendra la décision d'imposer un programme d'action ZSCE réglementaire si le volontariat ne fonctionnait pas.
- M. TROUVAT, Chambre d'Agriculture 79, réaffirme que le fonctionnement global de l'azote dans les sols est méconnu.

2-4) Outils d'aménagements fonciers.

Mme MOREAU du Conseil Départemental 79 présente l'outil d'aménagements fonciers et les différentes possibilités permettant de le mobiliser.

- Veille foncière de la SAFER et besoin de clarification des règles d'attribution ;
- Droit de préemption ;
- Mise en gestion du foncier public

Échanges:

- M. CHAUVEAU, Chambre d'Agriculture 79, demande pourquoi le département n'a pas utilisé le doit de préemption sur une exploitation agricole en vente sur le secteur du Cébron.
- M. ALBERT, Président du SPL Cébron, précise que le département n'a pas vocation à acheter toutes les parcelles se trouvant dans les périmètres des captages.
- M. CHAUVEAU souhaite que les exploitations en place soient consolidées avant d'installer des nouveaux, de surcroît s'il s'agit d'exploitants hors cadre familial car difficilement acceptable sur le terrain.
- M. GUTTON, Préfet des Deux-Sèvres, répond qu'il ne faut pas faire de procès d'intention, que « changer de pratiques » n'est pas synonyme de « mettre en place des nouveaux exploitants ». Il rappelle que l'administration saura faire preuve de discernement. Il insiste sur la nécessité de plus mobiliser ces outils d'aménagement foncier, chacun devant s'engager y compris la SAFER.

M. BONNET, Président du SECO, demande d'étendre le droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles aux périmètres de protection rapprochés.

3) Zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.

M. CORNUAULT de la Direction Départementale des Territoires présente la révision des zones vulnérables Loire Bretagne, l'actualité réglementaire et un bilan de la deuxième année du 5° Programme d'Actions en Zone Vulnérable à la pollution par les nitrates.

Échanges:

M. AUDE, Chambre d'Agriculture 79, est surpris du constat négatif par rapport aux résultats positifs des contrôles.

M. CORNUAULT, Direction Départementale des Territoires, répond que les contrôles ne mettent pas en avant de graves manquements, mais que toutefois le constat chiffré est négatif (taux de nitrates élevés dans les captages d'eau potable).

4) Divers.

M. MOUILLOT de la Direction Départementale des Territoires présente un nouvel arrêté fixant les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables au risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques.

Échanges:

Mme LALLEMAND, APIEE, demande comment ont été définies les distances de traitement par rapport aux bâtiments.

M. MOUILLOT, Direction Départementale des Territoires, répond que cette distance est liée aux cultures en place et qu'elles peuvent varier (5 mètres pour les cultures, 20 mètres en viticulture et 50 mètres en arboriculture). Les résultats d'études nationales, relatives aux résidus de produits phytopharmaceutiques, par type de culture, ont été utilisés pour servir de base à ces distances.

La séance est levée à 17h30.

Le Directeur départemental des territoires,

Alain JACOBSOONE